



Communiqué de presse

14 septembre 2016

Estuaire de la Loire : OUI à une Réserve Naturelle Nationale

Dans les cartons depuis quelques années, le projet de création d'une Réserve Naturelle Nationale dans l'estuaire de la Loire en est ressorti sur l'impulsion de la Ministre de l'Écologie. Le Préfet de région a réuni le comité de préfiguration le 5 juillet 2016 pour lancer la procédure et a donné jusqu'au 16 septembre 2016 pour que les acteurs du territoire fassent part de leur position et propositions. France Nature Environnement Pays de la Loire, Bretagne-Vivante SEPNOB et la LPO 44 soutiennent la création d'une Réserve Naturelle Nationale dans l'estuaire de la Loire.

Un territoire à forts enjeux environnementaux à protéger

Ce territoire, et ce n'est plus à démontrer, est un lieu d'une grande diversité environnementale non banale. Il abrite une faune et une flore d'une très grande richesse mais d'une grande fragilité aussi. L'estuaire de la Loire, ce corridor écologique exceptionnel, doit être protégé et sauvegardé. Il est menacé par les activités économiques portuaires, les travaux sur le chenal ou les pollutions induites. Certaines pratiques agricoles ou ludiques peuvent aussi le déséquilibrer.

Une Réserve Naturelle Nationale, un outil de protection adapté

Plusieurs outils dans la réglementation française existent et permettraient de mieux protéger cet espace estuarien. Un de ces outils ressort plus que tous quant à ses finalités et son esprit de protection de la nature, il s'agit de la création d'une Réserve Naturelle Nationale (RNN). Jean-Christophe GAVALLET, président de FNE Pays de la Loire souligne que *"un tel classement n'est pas exclusif de toutes activités (navigation, agriculture, loisirs, ...) pour peu qu'elles respectent certaines règles"*.

Il faut engager dès maintenant la procédure

Nos associations demandent au Préfet de Région de lancer auprès de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie les démarches qui permettront la mise en place de la préfiguration de la future RNN de l'estuaire de la Loire. Bien sûr, et ce n'est pas nouveau, certains acteurs de l'estuaire de la Loire s'inquiètent de ce classement en RNN, du périmètre d'une telle réserve et de l'impact de son règlement sur leurs activités. Guy Bourles, président de la LPO 44, *"nous entendons et comprenons ces craintes mais au regard de l'urgence écologique et de notre responsabilité quant à la préservation des ressources naturelles, il est important de ne pas s'arrêter à celles-ci. Il est important et maintenant urgent d'engager la procédure administrative qui permettra d'ici quelques années ce classement en Réserve Naturelle Nationale"*.